



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical  
Grand Est

# DEVENIR MÉDECIN-CONSEIL

## AU SERVICE MÉDICAL GRAND EST



# 01

## LE SERVICE MÉDICAL DE L'ASSURANCE MALADIE



Le Service médical est un organisme expert, au sein de l'Assurance Maladie, constitué de professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens), assistés de personnels administratifs.

Il participe à la régulation du système de santé en vue d'obtenir des soins de qualité au meilleur coût pour tous les bénéficiaires du régime général de l'Assurance Maladie.

Sa contribution peut prendre la forme de contrôles, d'analyses, de conseils ou d'avis dans tous les domaines de la santé (ambulatoire et hospitalier).

### NOS MISSIONS

Protéger durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous.



**GARANTIR**  
l'accès universel  
aux droits  
et aux soins.



**ACCOMPAGNER**  
chacun dans  
la préservation  
de sa santé.



**AMÉLIORER**  
l'efficacité  
du système  
de santé.

### NOS VALEURS



UNIVERSALITÉ



SOLIDARITÉ



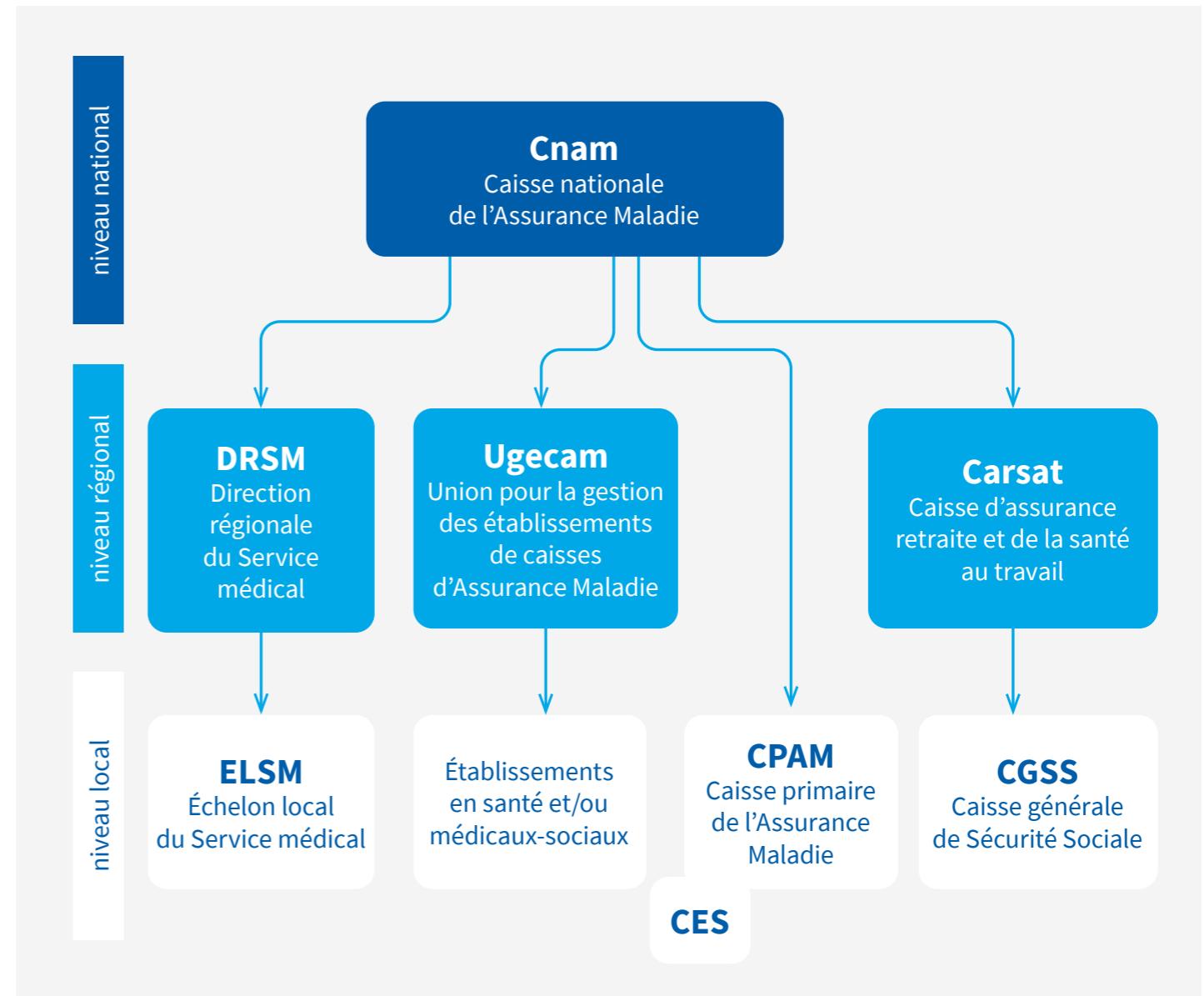
RESPONSABILITÉ



INNOVATION

### L'ORGANISATION DE L'ASSURANCE MALADIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Pour mener à bien ses missions liées à la maladie et aux risques professionnels, l'Assurance Maladie s'appuie sur un réseau étendu. Composé de 152 organismes aux fonctions et domaines d'intervention complémentaires, il se déploie au niveau national, régional et local partout en France.



Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale. Nous sommes convaincus que la clé de la pérennité du système de santé relève d'une responsabilité collective et réside dans l'implication forte de chacun de ses acteurs.

### EN SAVOIR PLUS

<https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous>



## 02 LE SERVICE MÉDICAL GRAND EST



Le Service médical Grand Est est composé d'une direction régionale et de dix échelons départementaux : Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meuse, Marne, Haute-Marne, Vosges, Ardennes, Aube et Meurthe-et-Moselle.

Il est réparti en 18 sites géographiques locaux favorisant des relations de proximité avec les assurés sociaux et les professionnels de santé.

La direction régionale, située à Strasbourg, dirige, coordonne et harmonise l'activité de ces échelons départementaux.

### LE SERVICE MÉDICAL GRAND EST, UN RÉSEAU DENSE ET PROCHE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES



### NOS MISSIONS

La direction régionale du service médical de l'Assurance Maladie mène des actions dans l'objectif de garantir la juste utilisation des ressources et de renforcer la pertinence des soins. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (CPAM, Carsat...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la région.

#### Ses grandes missions sont les suivantes :

- Accompagner les assurés dans leur demande de prestation et dans leur parcours de soins pour renforcer la prise en charge coordonnée, anticiper les risques de désinsertion professionnelle et ainsi réduire les inégalités sociales ;
- Mobiliser les professionnels de santé et les assurés sur le champ de la prévention ;
- Accompagner les professionnels de santé et les établissements de soins et conduire avec eux des actions personnalisées au niveau local pour optimiser la prise en charge des patients et l'efficacité des parcours de soins ;
- Conduire des actions de contrôle pour lutter contre les abus, les fraudes et les pratiques abusives concernant l'activité des établissements de soins, des professionnels de santé et la situation des assurés.

### NOS ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

La DRSM est investie d'une mission de service public

- égalité de traitement des personnes,
- continuité de service,
- neutralité.

Elle a la capacité de vérifier si l'état de santé d'un malade justifie l'attribution des prestations demandées à l'Assurance Maladie.

Elle est légalement habilitée à accéder aux informations médicales détenues par les praticiens :

- dans les établissements de santé,
- en médecine de ville.

Elle dispose d'une indépendance technique dans les avis qu'il donne :

- sur les demandes de prestations,
- dans ses conclusions issues des analyses des pratiques et de l'organisation des soins,
- et ceci de façon confidentielle.

### EN CHIFFRES...

Chiffres de juillet 2021

**501**

AGENTS ADMINISTRATIFS,  
CADRES ET INFIRMIERS

**138**

PRATICIENS-CONSEILS

POPULATION PROTÉGÉE

**5 075 846**

PERSONNES PROTÉGÉES  
PAR LE RÉGIME GÉNÉRAL  
DE L'ASSURANCE MALADIE



#### L'OFFRE DE SOINS LIBÉRALE au 31 décembre 2020

- ✓ **4 513** Généralistes
- ✓ **4 208** Médecins spécialistes
- ✓ **5 391** Masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs
- ✓ **3 255** Chirurgien-dentistes -ODF
- ✓ **1 599** Pharmacies
- ✓ **556** Sages-femmes
- ✓ **368** Laboratoires d'analyses médicales



DÉCOUVREZ LA FICHE ORGANISME DANS AMELI.FR :

<https://assurance-maladie.ameli.fr/fiches-organismes/drsm-grand-est>

Cette fiche décline nos missions, notre organisation, nos chiffres clés, nos publications de référence



# 03 LE MÉTIER DE MÉDECIN-CONSEIL

Le médecin-conseil concourt à la réalisation des objectifs fixés par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) en assurant les missions d'expertise confiées au Service du contrôle médical.



## SA MISSION

Le Service médical étant l'expert médical de l'Assurance maladie, le médecin-conseil est un acteur de l'amélioration du système de santé et participe à la régulation du système de soins.

Il agit pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé et pour l'amélioration de la qualité des soins.

Comment ? Par le contrôle des arrêts de travail et des prestations et par l'accompagnement des professionnels de santé, des établissements de santé et des assurés.

Le médecin-conseil intervient auprès de différents publics de l'Assurance Maladie, qu'il s'agisse des assurés, professionnels de santé ou employeurs, sous différentes formes (contrôles, analyses, conseils).

## SES PRINCIPALES ACTIVITÉS

- S'assurer de la conformité, de la qualité et de la sécurité des soins présentés au remboursement, en vérifiant l'adéquation de l'état de santé du patient à sa demande de prestation et à la réglementation.
- Créer les conditions d'accompagnement des parcours des patients atteints de pathologies chroniques ou professionnelles.
- Contrôler les pratiques des établissements de soins, des professionnels de santé et des patients (fautes, fraudes ou abus).
- Accompagner les professionnels de santé en ville et à l'hôpital, en les sensibilisant aux référentiels de bonnes pratiques, au bon respect de prise en charge et aux dispositifs conventionnels.
- Être acteur du système de santé médico-social par la prévention de la désinsertion professionnelle.

## SON QUOTIDIEN

Afin d'assurer le contrôle des prestations et des arrêts de travail, il réalise des convocations, des examens sur personnes et organise des contacts téléphoniques physiques ou en visio rendez-vous avec les médecins traitants.

L'aspect clinique est le « cœur » de métier. Le médecin-conseil examine les assurés pour répondre aux enjeux de l'Assurance Maladie : accompagner les assurés et les professionnels de santé, contribuer à l'amélioration de la qualité des soins. Il s'agit d'un travail d'équipe composé d'échanges avec le personnel administratif du Service médical, les autres médecins-conseils et les médecins traitants, les infirmiers du Service médical et les conseillers services de l'Assurance Maladie, afin notamment de préparer les dossiers et organiser la journée de travail.

## LES PRINCIPALES QUALITÉS REQUISES

- RIGUEUR
- AUTONOMIE
- PÉDAGOGIE
- GOÛT DU RELATIONNEL

## UNE DYNAMIQUE DE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Variété des publics rencontrés.
- Diversité des missions.
- Travail au sein d'une équipe pluri-disciplinaire (assistants et techniciens du Service médical, praticiens-conseils, infirmiers du Service médical, conseillers services de l'Assurance Maladie).
- Enrichissement et développement des connaissances.
- Perspectives d'évolution vers des fonctions managériales, voire de direction d'établissement médical sous réserve d'être inscrit sur une liste nationale d'aptitude (LNA).



### VERBATIM

**“ Il y a une vraie pluralité des publics.**

Un médecin-conseil est le garant de la justification médicale des dépenses qui sont engagées par et pour l'assuré. Il est au cœur de la régulation du système de soins. C'est un métier enrichissant grâce au travail en équipe avec les confrères et conseurs, d'autres professionnels de santé, des infirmiers ainsi que l'ensemble du personnel administratif. Il y a une vraie pluralité des publics. C'est un métier qui demande le goût du travail en équipe, de la rigueur, du dynamisme et le sens de l'adaptation.

**Le + de mon métier :** La variété des contacts et des missions que l'on peut avoir.



Jean-Christophe  
Médecin-conseil -  
Chef de service



Vous aussi, vous souhaitez protéger la santé de plus de 67 millions d'assurés ?  
Accédez à la fiche du métier de médecin-conseil.

**#FIRSDEPROTEGER - TÉMOIGNAGE VIDÉO**  
**Pourquoi avoir rejoint l'Assurance Maladie ?**

<https://assurance-maladie.ameli.fr/carrieres/metiers/efficacite-systeme-sante/medecin-conseil>



## 04 LA FORMATION ET LES AVANTAGES DES PRATICIENS-CONSEILS



### LA FORMATION INITIALE DES PRATICIENS-CONSEILS

C'est une formation nationale rémunérée tout au long du cursus.

Cette formation initiale des praticiens-conseils (FIPC) prévoit un cursus s'étalant sur 1 an et comprenant 5 modules. Chaque module dure entre 3 et 5 jours.

La FIPC permet d'être en capacité de s'approprier le métier de praticien-conseil.

Conçue comme un parcours d'intégration et de formation, la FIPC alterne des périodes d'acquisition de compétences théoriques en présentiel ou en e-learning, et des mises en situation au cours de stages pratiques.

### COMMENT SE DÉROULE L'ENTRETIEN DE RECRUTEMENT ?

Il s'agit d'une épreuve orale, d'une durée d'environ 1 heure, devant un jury d'acteurs du Service médical de l'Assurance Maladie. Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à se projeter en tant que praticien-conseil de l'Assurance-Maladie.

L'épreuve se déroule à Paris, dans les locaux de la Cnam. Le jury est composé d'un médecin-conseil régional, un médecin-conseil régional adjoint, un praticien-conseil chef de service et une personne des ressources humaines de la Cnam.

### L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PRATICIEN LIBÉRAL EST-ELLE VALORISÉE FINANCIÈREMENT ?

L'expérience professionnelle du praticien est prise en compte par l'attribution de 30 points d'expérience (par tranche de 5 ans révolus d'exercice médical), décomptés à partir de l'obtention du diplôme.

### RÉMUNÉRATION à l'embauche



### À partir de 67 K €

#### BRUTS ANNUELS SUR 14 MOIS (SALAIRE D'EMBAUCHE MOYEN)

Attribution des tickets restaurant et de la mutuelle d'entreprise.

Coefficient 582 + 150 points d'expérience = 5400 euros brut mensuel et 75 600 € brut annuel

- Primes de vacances : 1/2 mois de salaire versé sur les mois de mai et septembre
- Gratification annuelle : 1 mois de salaire versé en deux fois (11/12<sup>e</sup> en novembre et 1/12<sup>e</sup> en décembre)

Intéressement : versement annuel (au mois de mai N+1) : environ 800 euros brut (sous réserve des résultats de la région et selon des critères d'éligibilité : certaines absences sont pénalisantes)

### CONGÉS

- 27 jours de congés principaux (période d'acquisition du 1/6 au 31/5 de l'année précédente)
- 1 jour de congé supplémentaire
- 15 jours de RTT pour un praticien au forfait à temps plein
- Congé fractionnement sous réserve des conditions d'éligibilité, maximum 2 jours/an
- Congés mères de famille (2 par enfant de moins de 15 ans)
- Jours enfants malades (12 jusqu'au 12 ans et 6 jusqu'au 18 ans)

### AVANTAGES

- Chèques déjeuner : valeur à 9,20 € (3,68 € part salariale et 5,52 € part patronale)
- Prestations Comité Social Economique dès 6 mois d'ancienneté dans l'organisme

### QUEL EST LE TYPE DE CONTRAT D'UN PRATICIEN-CONSEIL ?

Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé, au sein d'un organisme chargé d'une mission de service public. Les praticiens-conseils sont recrutés au niveau de la Cnam, en contrat à durée indéterminée sur des postes déclarés vacants.

Ils bénéficient de la convention collective nationale des praticiens-conseils du 4 avril 2006. Leur statut relève du droit privé.

### QUELLES SONT LES MODALITÉS PRATIQUES DE L'INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE ?

Les praticiens-conseils sont régulièrement inscrits au tableau de l'ordre de leur profession. La cotisation fait l'objet d'un remboursement intégral par l'employeur.

# **Direction Régionale du Service Médical Grand Est**

Site de Strasbourg  
22 rue de l'Université  
67000 STRASBOURG